



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Secrétariat Général  
Service de Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement

Arrêté préfectoral portant prorogation du délai d'instruction  
de la demande présentée par la SAS Carrières Audoin et Fils en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter  
une carrière de sables et de graviers au lieu-dit la Plante des Meuniers sur la commune de St-Même-  
Les-Carières dans le département de la Charente

La Préfète de la Charente  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment le titre 1<sup>er</sup> du livre V (partie législative) et le titre II du livre I<sup>er</sup> (partie réglementaire) ;

Vu l'arrêté du 27 août 2018 donnant délégation de signature à Mme Delphine Balsa, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

Vu la demande, dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, déposée le 19 juin 2017 par la SAS Carrières Audoin et Fils en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et de graviers au lieu-dit la Plante des Meuniers sur la commune de St-Même-Les-Carières ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2017 portant ouverture d'une enquête publique du 30 novembre 2017 au 12 janvier 2018, dans la mairie de Saint-Même-les-Carières, relative à la demande précitée ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur réceptionné à la préfecture d'Angoulême le 12 février 2018 ;

Considérant qu'aucune décision n'est intervenue avant le 12 mai 2018, qu'à ce jour l'instruction de ce dossier n'est toujours pas achevée et qu'il n'a pu être soumis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;

Considérant qu'en l'absence de précédent arrêté de prorogation du délai d'instruction il y a lieu de régulariser le dossier ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Le délai pour statuer sur la demande présentée par la SAS Carrières Audoin et Fils en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et de graviers au lieu-dit la Plante des Meuniers sur la commune de St-Même-Les-Carières est prorogé jusqu'au 12 août 2019.

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la préfecture, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine, sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la préfecture de la Charente et dont une copie sera notifiée à la SAS AUDOIN et Fils les Galimens 16120 Graves-Saint-Amant.

Angoulême, le 27 MAI 2019

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale,

Delphine Balsa